

**2019\_CT2\_655**

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité**

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DEVESA Brigitte – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Commerce et artisanat

■ Séance du 12 décembre 2019

05\_6\_01

### ■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par le Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A ce titre, le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 4 200 € pour l' "Association la Tuilerie Bossy – Métiers d'Art." pour trois actions :

- les Journées Européennes du Patrimoine (19 et 20 septembre 2020) pour un montant de : 1 300 €
- la fête de l'hiver(5 et 6 décembre 2020) pour un montant de : 2 000 €
- la participation aux journées européennes des métiers d'art (du 3 au 6 avril 2020) pour un montant de : 900 €

La demande a été examinée au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du Pays d'Aix du 15 décembre 2011 (délibération n°2011\_A195).

La subvention présentée tient compte de l'impact de son action sur le territoire, mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Cette association a pour vocation :

- la promotion de la notoriété du site et de l'esprit de création dans tous les domaines artistiques auprès de personnes morales ou physiques partageant la même passion pour l'artisanat d'art
- l'étude et la diffusion de la connaissance du patrimoine industriel historique de la ville de Gardanne.
- l'insertion dans la vie sociale de la commune avec les autres associations impliquées.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_655-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **4 200 €** à l'association : « **la Tuilerie Bossy- Métiers d'Art** » pour les trois actions suivantes :

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE	1 300 €
FÊTE DE L'HIVER	2 000 €
JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART	900 €

n°gu	Association	Action subventionnée	Objet de l'action	Budget prév action	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
2020_680	LA TUILERIE BOSSY – MÉTIERS D'ART	<b>Journées Européennes du Patrimoine 19 /20 septembre 2020</b>	-Préparation des ateliers, démonstrations etc - communication par presse, flyers, réseaux sociaux - Animations sur le site - Food trucks, lieu de restauration - Location de matériel (éclairage, chauffage, etc ...) - Animation tout public	3 422 €	1 300 €	1 300 €	Non
2020_681	LA TUILERIE BOSSY – MÉTIERS D'ART	<b>Fête de l'hiver 05 /06 décembre 2020</b>	- Proposer au public la visite des ateliers - Recevoir des exposants externe à la tuilerie, dans le domaine des métiers d'art - Proposer au public des animations en lien avec les métiers d'art - Soirée festive ouverte au public	5 072 €	2 000 €	2 000 €	Non
2020_683	LA TUILERIE BOSSY – MÉTIERS D'ART	<b>Journées Européennes des Métiers d'Art 03/06 avril 2020</b>	- Stand sur le lieu de la manifestation de la Métropole Pays d'Aix, avec exposition des œuvres, démonstration des savoir faire, espace de partage. - Ouverture des ateliers à la tuilerie, avec visites, animations, démonstration ( 2 jours)	4 772 €	1 800 €	900 €	Non
<b>TOTAL</b>						4 200 €	

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs s'il y a lieu, il est précisé que le versement de la subvention interviendra comme suit :

- un acompte de 80%, sitôt effectué le contrôle de légalité de cette délibération ;
- le solde de 20% sur demande écrite du bénéficiaire, après production du compte rendu financier de l'action signé par le président et le trésorier, ainsi que du compte rendu qualitatif et quantitatif.

Est également précisé que :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1511 1-2, L.1511 1-3 et L.1511 1-4;  
La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2011\_A195 du Conseil communautaire de la CPA du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de proximité ;
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 14 novembre 2019.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

#### **Délibère**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_655- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020
---

**Article 1 :**

Est attribué à l'association sus-mentionnée un montant total de subvention de 4 200 €, selon la répartition indiquée ci-dessus, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020 ».

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement chapitre 65 nature 65748 , fonction 632.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_655-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20191212-2019\_CT2\_655-  
 DE  
 Date de télétransmission : 10/01/2020  
 Date de réception préfecture : 10/01/2020